

Fréquentation des établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication¹ : 34 millions d'entrées en 2009

Chantal LACROIX*

Visitors to public institutions under Ministry of Culture and Communication authority: 34 million admissions in 2009

Parmi les 73 établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, près d'une trentaine ont pour vocation d'accueillir du public, hors établissements d'enseignement (annexe 2). Il s'agit d'établissements à caractère patrimonial (musées et monuments), de deux bibliothèques, de six établissements de spectacle (théâtres et opéras) et d'établissements gérant des espaces polyvalents et proposant des activités culturelles diversifiées².

Ces établissements accueillant du public ont été créés à des dates différentes. Pour une bonne part, ils préexistaient sous un statut différent³ à celui d'établissement public même si certains, comme le musée du Quai Branly ou le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAC-GP), ont bénéficié de ce statut dès leur création. Parmi les plus anciens, créés suite à des legs ou à des donations au début du XX^e siècle, on trouve les musées Henner (loi du 27 août 1926), Gustave-Moreau (loi du 30 mars 1902) et Rodin (loi du 28 juin 1918 et décret du 2 février 1993 définissant son statut d'établissement public à caracté-

rière administratif). Les trois plus récents ont été créés en 2009 : l'établissement public du château de Fontainebleau ; Universcience, établissement public qui regroupe le Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie ; Sèvres-Cité de la céramique, qui regroupe la manufacture nationale de Sèvres et le musée national de la Céramique.

Parmi leurs missions, extrêmement variées d'un établissement à l'autre, tous en ont une commune à l'égard du public : « rendre accessible au plus grand nombre », « élargir le public », « présenter au public le plus large », « offrir à tous... », « concevoir et mettre en œuvre des actions de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ». La fréquentation de ces établissements recevant du public fait ici l'objet d'un essai de mesure afin de caractériser les évolutions à long terme, selon le type d'établissement. L'approche reste délibérément quantitative et n'épuise pas l'analyse sociologique des publics qui permet de qualifier la fréquentation⁴.

* Chargée d'études au DEPS.

1. Établissements publics, sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, ayant été créés avant le 31 décembre 2009. Certains établissements peuvent être sous tutelle conjointe de plusieurs ministères (ministère chargé de la recherche pour Universcience, de l'agriculture et de l'environnement pour le domaine national de Chambord par exemple).

2. N'ont pas été retenus les établissements publics gestionnaires de musées ou monuments comme la Réunion des musées nationaux et le Centre des monuments nationaux.

3. Dominique JAMET, Jean FOSSEYEUX, Christian PATTYN (sous la dir. de), *les Établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, la Documentation française, 2004.

4. Voir Olivier DONNAT, *Pratiques culturelles des Français, Enquête 2008*, Paris, Ministère de la Culture/La Découverte, 2009 ; O. DONNAT, Sylvie OCTOBRE (sous la dir. de), *les Publics des équipements culturels. Méthodes et résultats d'enquêtes*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, coll. « Les travaux du DEPS », 2001.

34 millions d'entrées en 2009⁵

Pluridisciplinaires, ces établissements peuvent disposer de plusieurs équipements : musée, bibliothèque, auditorium avec une programmation de cinéma, conférences ou spectacles, lieu d'exposition... Cinq établissements en particulier proposent, autour d'une thématique commune, plusieurs types d'activités sans dominante désignée : le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, lieu d'expositions permanentes et temporaires et de projections cinématographiques ; la Cité de la musique, à la fois auditorium, médiathèque et musée de la Musique ; Universcience (Palais de la découverte et Cité des sciences) qui regroupe des collections permanentes, des expositions temporaires, une médiathèque, la cité des métiers et une salle de projection (la Géode) ; l'établissement public du parc et la grande halle de la Villette qui dispose, au sein et à proximité de la Halle, de plusieurs lieux de programmation musicale, chorégraphique et d'exposition. Enfin, dernier-né des établissements publics, Sèvres-Cité de la céramique, créé par le décret du 24 décembre 2009, réunit un musée national et un établissement de production de porcelaine.

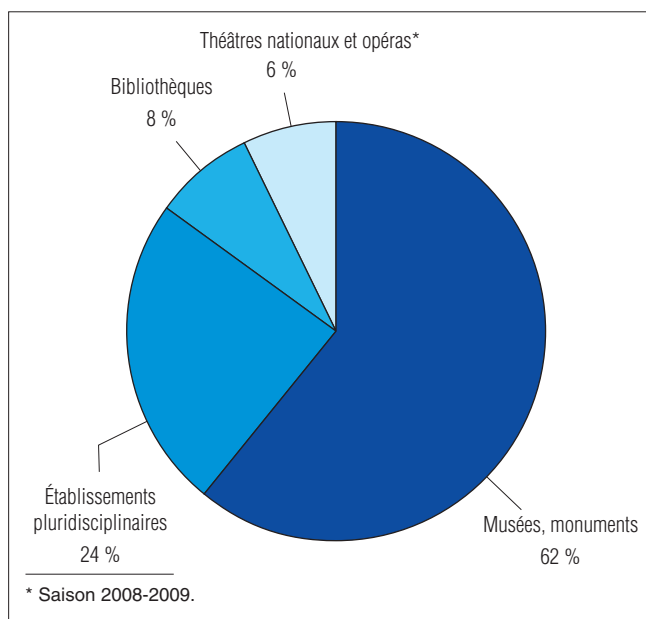
Ces cinq établissements pluridisciplinaires, hors Bibliothèque publique d'information (BPI), concentrent un quart de la fréquentation de l'ensemble des établissements publics accueillant du public (24 %), les musées et monuments plus de la moitié (62 %), les deux bibliothèques BnF et BPI, 8 %, et les établissements de spectacles, soit les cinq théâtres nationaux et les deux opéras (Opéra de Paris et Opéra Comique), 6 %⁶ (graphique 1).

Paris et l'Île-de-France concentrent la plupart des établissements

Ces établissements sont presque tous situés à Paris, trois dans des départements d'Île-de-France – les châteaux de Fontainebleau (Seine-et-Marne) et de Versailles (Yvelines), la Cité de la céramique à Sèvres (Hauts-de-Seine) –, et deux seulement en région : le domaine national de Chambord (Loir-et-Cher) et le théâtre national de Strasbourg (Bas-Rhin).

La fréquentation des musées et monuments franciliens est favorisée par l'attractivité touristique de la capitale. En 2008, 32 millions de touristes⁷ ont visité l'Île-de-France, dont 55 % de Français (17,6 millions) et 45 % d'étrangers, tous pays confondus (14,4 millions). 65 % des touristes européens de loisir⁸ et 88 % de l'ensemble des touristes étrangers déclarent que la visite des musées et monuments a motivé le choix de leur séjour à Paris⁹.

Graphique 1 – Répartition de la fréquentation des établissements en 2009



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Répartition entre entrées payantes et entrées gratuites

En 2009, les entrées payantes représentent plus des deux tiers (68 %) de la fréquentation totale des établissements¹⁰. Pour les six établissements de spectacle, la part des entrées payantes est toujours supérieure à 85 % de la fréquentation totale (tableau 1). La gratuité peut concerner des publics spécifiques : les moins de 18 ans, les ressortissants de l'Union européenne âgés de 18 à 25 ans, les enseignants en activité, les personnes handicapées ou autres catégories spécifiques ; elle peut aussi s'appliquer pour l'ensemble de l'établissement ou seulement à un type de visite, comme les collections permanentes dans un musée par exemple. Elle peut enfin s'appliquer à tous les publics certains jours : le premier dimanche de chaque mois ou lors d'événements exceptionnels comme les Journées du patrimoine ou la Nuit des musées.

Ces mesures ne sont pas identiques pour l'ensemble des établissements, elles relèvent soit de dispositifs nationaux, soit de leur propre politique d'incitation à la fréquentation.

Les musées et monuments¹¹

Cinq musées et monuments dépassent le million d'entrées annuelles : le musée du Louvre (8,4 millions en 2009),

5. Il s'agit de la fréquentation physique, la fréquentation de leurs sites internet n'a pas été prise en compte dans cette analyse.

6. Une ventilation détaillée selon les différentes activités de visites de collections permanentes ou d'expositions temporaires, de spectacles, de concerts, de conférences, d'ateliers n'a pu être réalisée pour chaque établissement, les fréquentations ont donc été affectées à la dominante de l'établissement.

7. http://www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/tableaux/tableaux2008.php

8. Hors tourisme d'affaires.

9. Enquête sur les activités et les dépenses des touristes européens à Paris réalisée par MKG Qualiting en juin et juillet 2008, pour l'Office du tourisme et des congrès de Paris, http://www.parisinfo.com/uploads/18/Enquete_2008_Activites_Depenses.pdf

10. Pour les établissements ayant communiqué la répartition de leurs entrées entre entrées payantes et gratuites. Non compris : la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information, le domaine national de Chambord et la Cité des sciences et de l'industrie.

11. Trois musées intégrés à des établissements pluridisciplinaires s'ajoutent aux musées établissements publics : le musée national d'Art moderne, entité du Centre Pompidou, le musée de la Musique et le musée de la Céramique.

Tableau 1 – Part des entrées payantes en 2009

	en %
Total	68
Sous-total pour les établissements patrimoniaux	67
Palais de la découverte	87
Musée national d'Art moderne (collection permanente et expositions)	79
Château de Versailles	70
Musée Delacroix	70
Musée du Louvre	69
Musée Rodin (y compris annexe de Meudon)	62
Musée de la Céramique	61
Musée Jean-Jacques Henner	60
Château de Fontainebleau	58
Musée d'Orsay	56
Manufacture nationale de Sèvres	55
Musée Guimet	54
Musée du Quai Branly	53
Musée Gustave-Moreau	52
Parc et grande halle de la Villette	47
Cité de l'architecture et du patrimoine	36
Cité nationale de l'histoire de l'immigration	19
Sous-total pour les établissements de spectacle*	93
Opéra national de Paris	97
Comédie-Française	92
Théâtre national de l'Odéon	90
Théâtre national de la Colline	87
Théâtre national de Strasbourg	86
Théâtre national de Chaillot	85

* Saison 2008-2009.

Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

le domaine de Versailles (5,7 millions), le musée national d'Art moderne (3,5 millions), le musée d'Orsay (3 millions) et le musée du Quai Branly (1,5 million), soit 22 millions au total en 2009 (graphique 2).

Huit établissements enregistrent entre 100 000 et un million d'entrées soit, par ordre décroissant du nombre d'entrées : le domaine national de Chambord (717 000), le musée Rodin (696 000), le Palais de la découverte (517 000), le château de Fontainebleau (346 000), la Cité de l'architecture et du patrimoine (333 000), le musée Guimet (247 000), le musée de la Musique (196 000) et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (104 000).

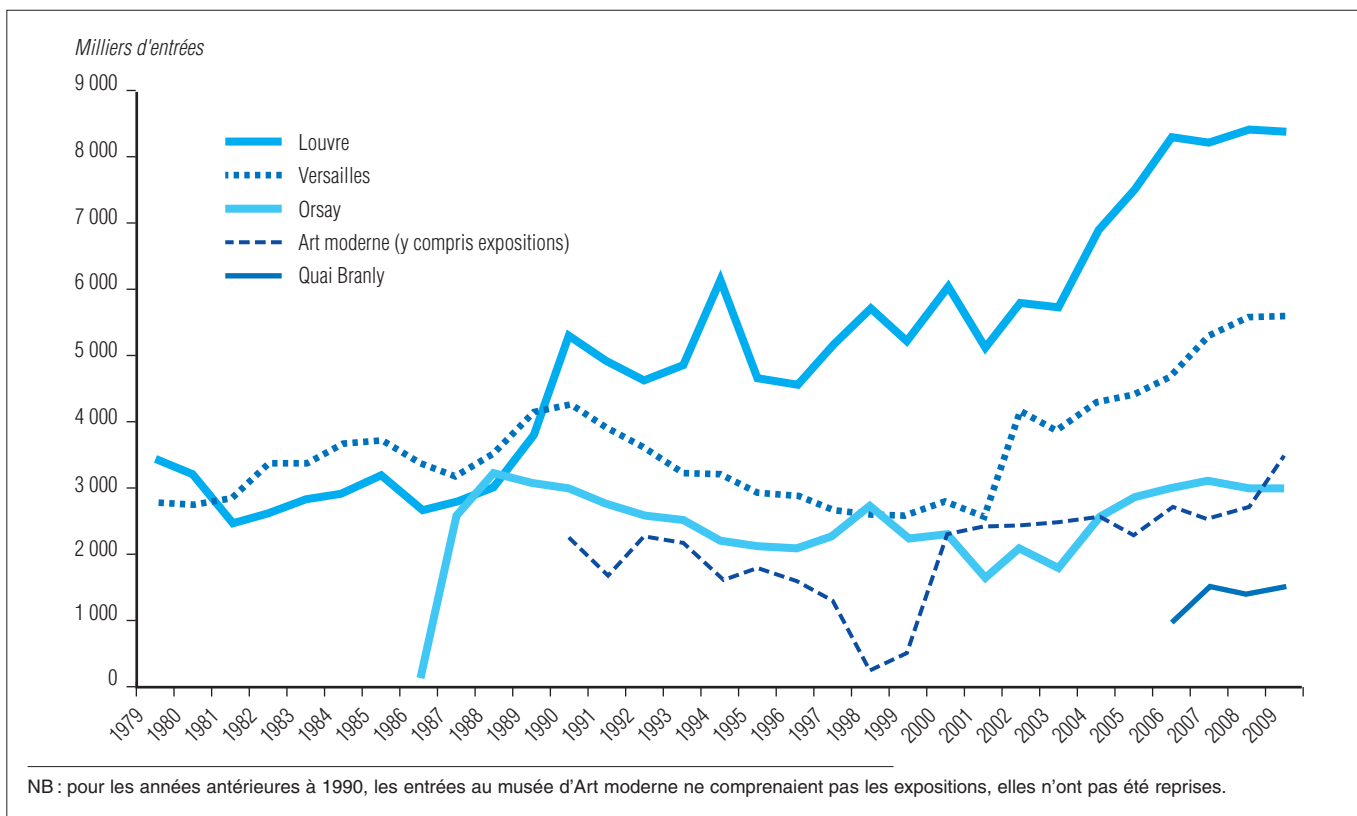
Trois établissements plus modestes accueillent moins de 100 000 visiteurs : les musées Delacroix, de la Céramique et Gustave-Moreau (de 30 000 à 50 000 entrées chacun par an).

Les musées Jean-Jacques Henner, Hébert (rattaché au musée d'Orsay depuis 2004) et celui d'Ennery (rattaché au musée Guimet depuis 2004), dont la fréquentation a toujours été modeste, ont été fermés pour travaux pendant plusieurs années.

Entre 2008 et 2009, les entrées dans les cinq grands musées nationaux ont progressé de 4 %, alors qu'elles décroissent d'une façon générale dans l'ensemble des autres établissements publics (- 4 %).

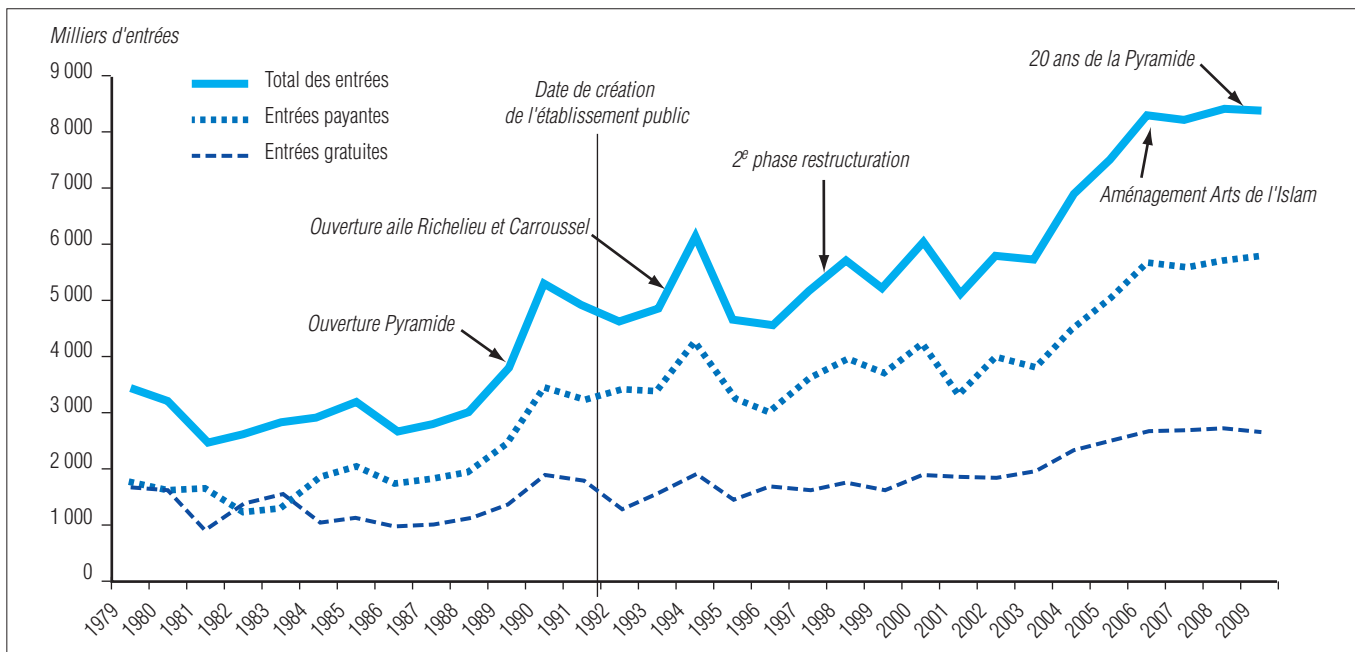
Sur longue période, le musée du Louvre a connu une progression constante de sa fréquentation, de 3 millions de visiteurs dans les années 1980 à 5 millions dans les années 1990, pour atteindre les 8 millions en 2006, tous types de fréquentation confondus. Les activités non muséales restent marginales en termes de fréquentation : 66 000 entrées

Graphique 2 – Évolution des entrées totales des cinq musées nationaux accueillant plus d'un million de visiteurs chaque année



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Graphique 3 – Fréquentation de l'établissement public du musée du Louvre (hors musée Delacroix)

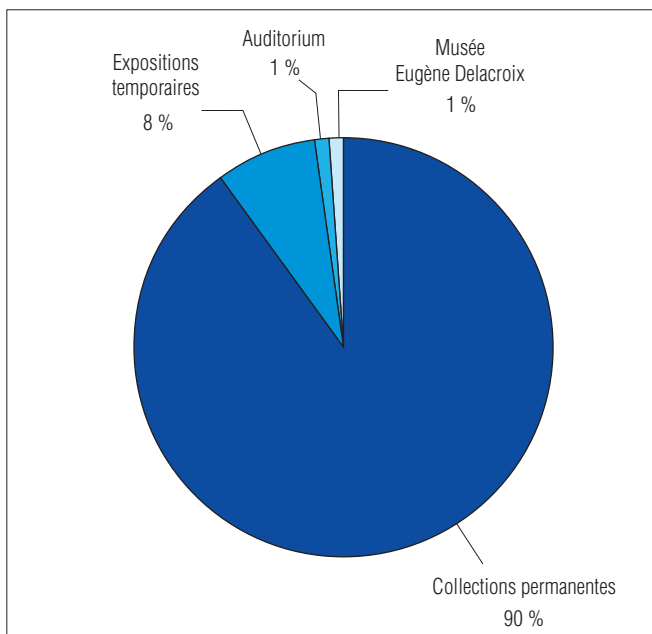


Source : musée du Louvre/DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

à l'Auditorium du Louvre en 2009¹², 663 000 entrées aux expositions, qui attirent un public de plus en plus nombreux puisque la part des entrées aux expositions (8 % en 2009) a doublé depuis 2004 (graphiques 3 et 4).

Deux autres établissements ont connu de fortes progressions : le domaine national de Versailles dont la fréquentation est passée de moins de 3 millions d'entrées au début des années 1980 à 5,7 millions en 2009 ; le musée Rodin dont les entrées ont plus que doublé sur la même période, passant de 250 000 à 696 000.

Graphique 4 – Répartition des visiteurs de l'établissement public du musée du Louvre en 2009



Source : musée du Louvre/DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Les établissements publics polyvalents

Quatre grands établissements polyvalents ont bénéficié, dès leur création, du statut d'établissement public : le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, la Cité des sciences et de l'industrie, l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, la Cité de la musique. Le Centre Pompidou, inauguré en 1977, est le plus ancien ; les trois autres établissements font partie du vaste ensemble culturel du site des anciens abattoirs de la Villette (graphique 5).

Mesure de la fréquentation

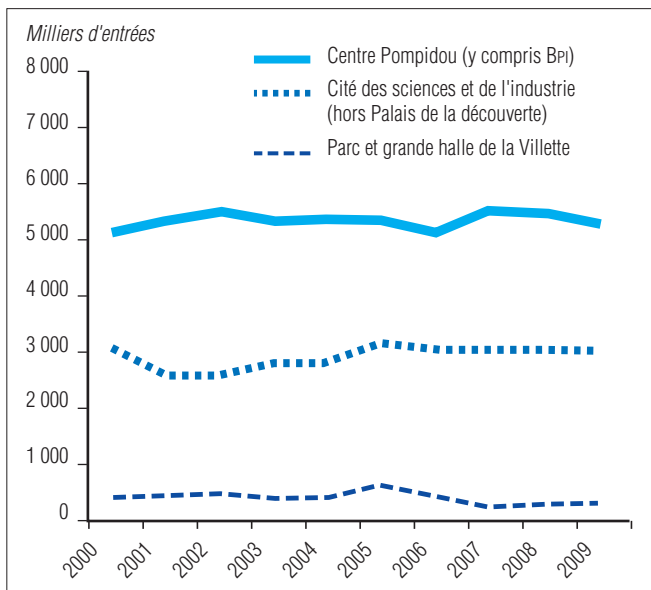
Le décompte des entrées a évolué au cours des années et peut être différent d'un établissement à l'autre. Si, auparavant, seules les entrées faisant l'objet d'une billetterie payante étaient enregistrées, les fréquentations afférentes aux diverses activités ont été progressivement prises en compte à mesure de la diversification des offres. Ainsi les entrées des expositions temporaires, des visites guidées, des conférences, des ateliers en direction des scolaires, des spectacles sont désormais comptabilisées.

De plus, la mesure de la fréquentation gratuite d'établissements est plus précise aujourd'hui : faute de contremarques, elle pouvait, auparavant, être le résultat d'un coefficient d'estimation identique plusieurs années consécutives, tandis que les entrées lors d'événements gratuits comme les Journées du patrimoine échappaient à tout comptage. Depuis quelques années, le développement des cartes de fidélité et des ventes à distance a rendu nécessaire leur comptabilisation par les établissements. Des enquêtes de publics sont réalisées dans la plupart des établissements dont les résultats, centralisés au niveau des différentes activités, contribuent à une connaissance plus précise de la fréquentation.

Pour autant, l'analyse de l'évolution sur le long terme et la répartition entre entrées payantes et gratuites restent difficiles à mener pour l'ensemble des établissements publics.

12. La fréquentation du musée du Louvre, chiffres clés 2009, <http://www.louvre.fr>

Graphique 5 – Évolution des entrées générales du Centre Pompidou, de la Cité des sciences et de l'industrie et du parc et de la grande halle de la Villette



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Depuis sa réouverture en 2000 après des travaux de rénovation qui se sont déroulés de 1997 à fin 1999, les entrées générales¹³ du Centre Pompidou se sont stabilisées à 5 millions.

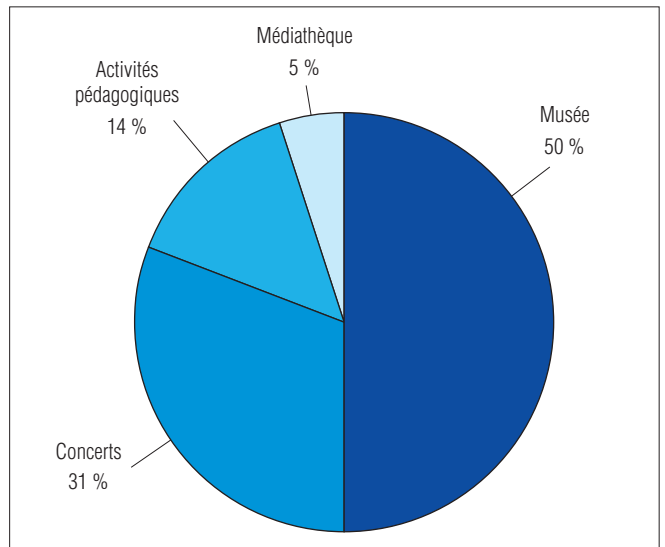
La moyenne annuelle des entrées générales à la Cité des sciences et de l'industrie depuis son ouverture est de 3,2 millions, auxquelles il faut ajouter les 500 000 à 600 000 du Palais de la découverte, qui fait désormais partie du même établissement public, Universcience, créé en décembre 2009.

Depuis sa création, la fréquentation moyenne du parc et de la grande halle de la Villette est de 454 000 visiteurs. En 2009, on compte 317 000 entrées avec une répartition identique pour les expositions et le cinéma en plein air d'une part, et les spectacles d'autre part. Quant à la Cité de la musique, elle attire près de 400 000 visiteurs¹⁴ chaque année, dont la moitié pour visiter le musée de la Musique (graphique 6).

Les bibliothèques

Les deux bibliothèques nationales bénéficiant du statut d'établissement public ont des missions distinctes : une mission patrimoniale et encyclopédique pour la BnF – « collecter, cataloguer, conserver et enrichir dans tous les champs de la connaissance, le patrimoine national¹⁵ » avec, en particulier, la gestion du dépôt légal ; une mission tournée vers l'actualité pour la BPI : « Offrir à tous, et dans la mesure du possible en libre accès, un choix constamment tenu à jour de collections françaises et étrangères de documents d'information général d'actualité¹⁶. »

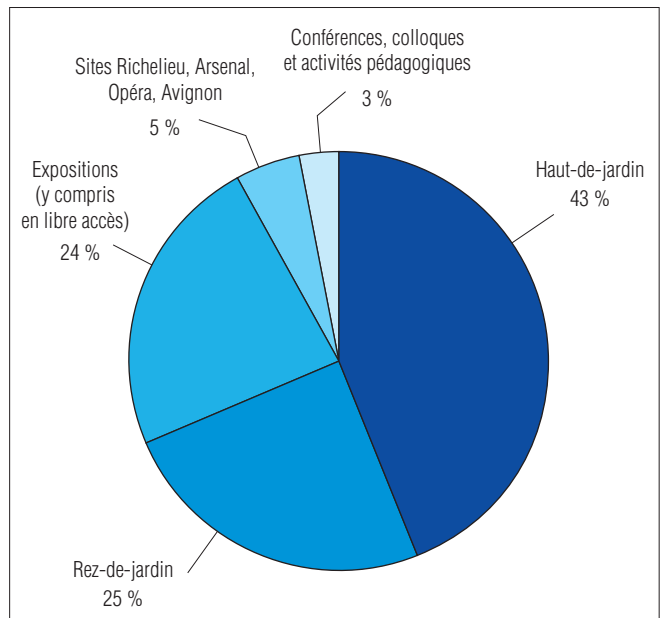
Graphique 6 – Répartition de la fréquentation de la Cité de la musique en 2009



Source : Cité de la musique/DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Depuis 1998, date d'ouverture de la bibliothèque François-Mitterrand (site Tolbiac), la BnF accueille, sur ses deux sites, un million de lecteurs environ par an dans ses différentes salles de lecture. En 2009, la fréquentation des expositions, des colloques et conférences et des services pédagogiques totalisait 359 000 entrées (graphique 7). Si les entrées moyennes par jour¹⁷ (graphique 8) tendent à

Graphique 7 – Répartition de la fréquentation de la Bibliothèque nationale de France en 2009



Source : BnF/DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

13. Fréquentation de la BPI incluse.

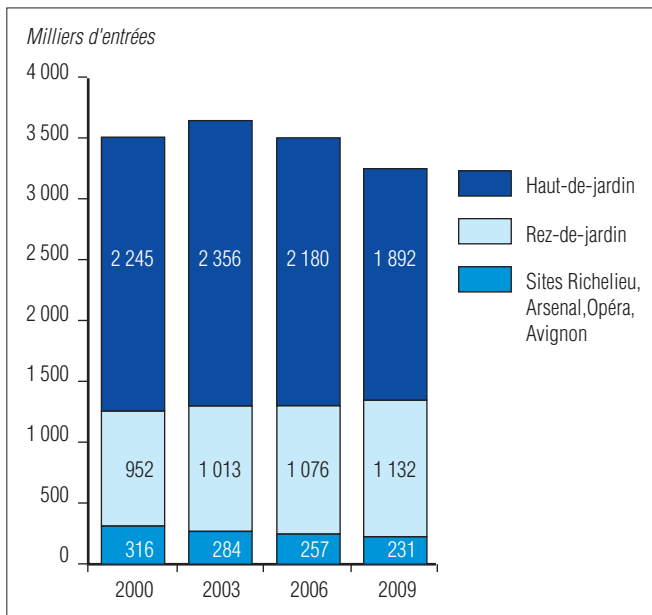
14. Non compris les 310 000 spectateurs de la salle Pleyel, société filiale de la Cité de la musique, qui accueille en résidence l'Orchestre de Paris et l'orchestre philharmonique de Radio-France.

15. Décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 portant création de la Bibliothèque nationale de France : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

16. Décret n° 76-82 du 27 janvier 1976 portant création de la Bibliothèque publique d'information : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

17. http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/pro_publics_sur_place_et_distance/a_publics_sur_place_enquetes.html

Graphique 8 – Évolution des entrées moyennes par jour des salles de lecture de la Bibliothèque nationale de France



Source : BnF/DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

s'éroder pour les salles de lecture du Haut-de-jardin accueillant le grand public (- 16 % entre 2000 et 2009) de même que pour les salles spécialisées des autres sites (Richelieu, Opéra, Arsenal et bibliothèque Jean-Vilar à Avignon), elles ont augmenté de 5 % pour la salle réservée aux chercheurs (Rez-de-jardin du site Tolbiac).

En 2009, 1,4 million de lecteurs, soit près de 5 000 lecteurs par jour, ont fréquenté la BPI, liée par convention au centre Pompidou. De 2000 à 2009, la baisse (- 25 %) est

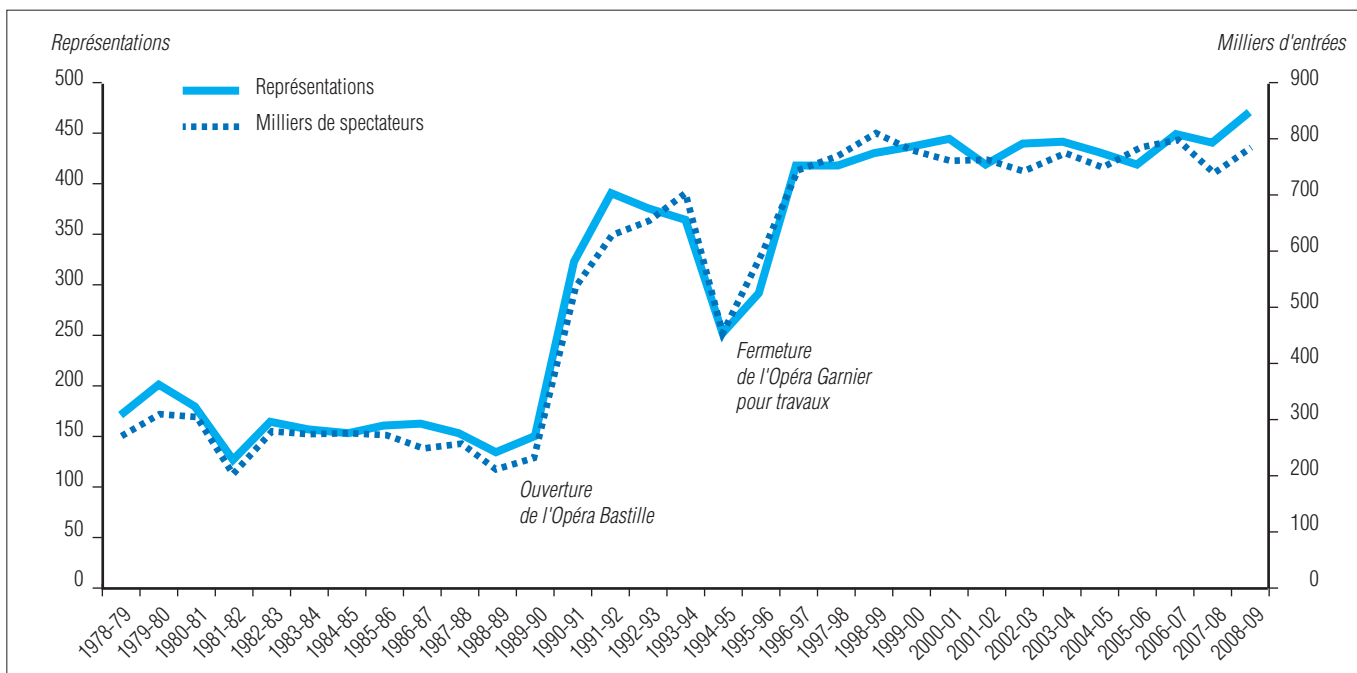
plus importante que celle du Haut-de-jardin (tous publics) de la BnF, site Tolbiac. Pour la BPI toutefois, cette baisse s'accompagne d'une augmentation de la durée de la visite. Or, pour des raisons de sécurité, la capacité maximale d'accueil (2 134 personnes) limite mécaniquement le nombre d'entrées. De fait, la durée moyenne de visite est passée de 2 h 08 en 1982 à 3 heures en novembre 2000, pour atteindre 3 h 23 en novembre 2009. « Aussi, le résultat paradoxal est-il que le nombre d'entrées chute les jours où l'établissement est le plus saturé, notamment le dimanche, jour de grande affluence. C'est ainsi que la moyenne des entrées dominicales s'établit, en 2009, à 4 726, contre 5 408 les lundis¹⁸. » D'autre part, l'usage de l'internet, en modifiant les pratiques de recherche documentaire des lecteurs, en particulier des étudiants, explique sans doute pour partie la baisse de fréquentation des salles de lecture des deux bibliothèques.

Les établissements de spectacle

Quatre théâtres (Comédie-Française et théâtres nationaux de Chaillot, de la Colline, de l'Odéon et de Strasbourg) et deux opéras (Opéra national de Paris et théâtre national de l'Opéra Comique) bénéficient du statut d'établissement public. Pour la saison 2008-2009, le nombre de spectateurs s'est élevé à 1,6 million. L'Opéra national de Paris, outre ses 700 000 à 800 000 spectateurs annuels, accueille également de nombreux visiteurs pour les visites patrimoniales du Palais Garnier (500 000 entrées en 2008) et, dans une moindre mesure, aux visites guidées de l'Opéra Bastille (moins de 10 000 entrées).

Les quatre théâtres nationaux ont reçu, quant à eux, 743 000 spectateurs pour 1 500 représentations au cours de la même saison.

Graphique 9 – Évolution du nombre de représentations et du nombre d'entrées à l'Opéra national de Paris



Source : Opéra national de Paris/DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

18. Rapport d'activité 2009 du Service études et recherche de la Bibliothèque publique d'information, <http://www.bpi.fr/>

Tableau 2 – Nombre de spectateurs des établissements de spectacle pour la saison 2008-2009

milliers de spectateurs

Total	1 588
Opéra national de Paris	784
Comédie-Française*	265
Théâtre national de Chaillot	175
Théâtre national de l'Odéon	143
Théâtre national de la Colline	95
Théâtre national de Strasbourg	65
Théâtre national de l'Opéra Comique	61

* Salle Richelieu.

Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

L'exercice de comparaison quantitative avec les autres types d'établissements publics atteint ici ses limites dans la mesure où la fréquentation des spectacles est limitée de fait par la jauge de la salle d'une part, et par le nombre de représentations programmées au cours de la saison d'autre part, comme le montre bien l'évolution du nombre de représentations et des entrées de l'Opéra national de Paris (graphique 9), dont les spectacles sont le plus souvent complets. ■

Annexe 1 – Entrées des établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (hors établissements de spectacle)

Milliers d'entrées

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bibliothèque nationale de France (salles de lecture)	975	930	1 056	1 049	1 066	1 022	1 019	954	950	944
Bibliothèque publique d'information	1 915	1 972	1 969	1 898	1 856	1 771	1 476	1 614	1 603	1 433
Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou										
Entrées générales (y compris BPI)	5 122	5 336	5 503	5 321	5 369	5 341	5 134	5 509	5 484	5 293
dont Musée d'art moderne (y compris expositions)	2 370	2 452	2 469	2 483	2 590	2 327	2 743	2 586	2 749	3 534
Château de Chambord	743	709	711	638	646	651	659	722	718	717
Château de Fontainebleau	353	317	358	299	319	317	345	384	384	346
Cité de l'architecture et du patrimoine*	///	///	///	///	///	///	///	157	316	333
Cité de la Céramique										
Musée de la Céramique	33	27	27	42	45	31	34	38	34	35
Manufacture nationale de Sèvres	12	13	13	14	11
Cité nationale de l'histoire de l'immigration**	///	///	///	///	///	///	///	50	94	104
EP du musée du Louvre										
Louvre	6 095	5 164	5 784	5 727	6 785	7 511	8 314	8 222	8 422	8 388
Eugène Delacroix	42	44	25	34	40	42	34	38	39	47
Musée de la musique (Cité de la musique)	144	150	130	119	124	86	125	196
EP du musée d'Orsay										
Musée d'Orsay	2 344	1 665	2 128	1 830	2 590	2 929	3 009	3 167	3 025	3 022
Musée Hébert	3	4	4	4	3	///	///	///	///	///
Musée Guimet***	11	438	340	312	260	313	264	310	360	247
Musée Gustave Moreau	29	24	29	35	33	33	30	33	33	33
Musée Jean-Jacques Henner	///	///	///	///	5
Musée du Quai Branly****	///	///	///	///	///	///	952	1 492	1 389	1 496
Musée Rodin, y compris annexe de Meudon	608	561	565	518	547	603	621	700	762	696
Musée et domaine national de Versailles	2 863	2 593	4 227	3 925	4 330	4 480	4 742	5 326	5 614	5 660
Parc et grande halle de la Villette	434	463	493	407	442	632	404	254	280	317
Universcience										
Cité des sciences et de l'industrie	3 080	2 581	2 624	2 853	2 798	3 186	3 055	3 028	3 042	3 058
Palais de la Découverte	637	586	456	382	463	630	625	487	543	517

/// Date de création de l'établissement public ou de rattachement à un établissement public.

* Ouverture en mars et septembre 2007.

** Ouverture en octobre 2007.

*** Le musée Guimet était fermé pour travaux en 2000 ; une expérimentation de la gratuité a eu lieu du 1^{er} janvier au 30 juin 2008.

**** Ouverture en juin 2006.

Source : Direction générale des patrimoines et établissements publics/DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Annexe 2 – Liste des établissements publics concernés

Établissements publics	Date de création	Établissements publics	Date de création
Bibliothèque nationale de France	décret du 3 janvier 1994	Musée du Quai Branly	décret du 9 décembre 2004
Bibliothèque publique d'information	décret du 27 janvier 1976	Musée et domaine national de Versailles	décret du 27 avril 1995
Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou	loi du 3 janvier 1975	Musée Rodin	décret du 2 février 1993
Château de Fontainebleau	décret du 11 mars 2009	Opéra national de Paris	décret du 5 février 1994
Cité de l'architecture et du patrimoine	code du patrimoine, article L. 142-1, décret du 9 juillet 2004	Palais de la découverte et Cité des sciences et de l'industrie <i>dont Cité des sciences et de l'industrie</i>	décret du 3 décembre 2009 décret du 18 février 1985
Cité de la musique	décret du 19 décembre 1995	Parc et grande halle de la Villette	décret du 25 janvier 1993
Comédie-Française	décret du 1 ^{er} avril 1995	Porte Dorée-Cité nationale de l'histoire de l'immigration	décret 16 novembre 2006
Domaine national de Chambord	loi du 23 février 2005	Sèvres-Cité de la céramique <i>dont Manufacture nationale de Sèvres</i>	décret du 24 décembre 2009
Musée Gustave Moreau	loi de finances du 30 mars 1902, décret du 16 juillet 1902	Théâtre national de Chaillot	décret du 21 octobre 1968
Musée Jean-Jacques Henner	loi du 26 août 1926	Théâtre national de l'Opéra Comique	décret du 21 octobre 1968
Musée des arts asiatiques Guimet <i>dont Musée d'Ennery</i>	décret du 26 décembre 2003 rattaché au musée Guimet depuis 2004	Théâtre national de la Colline	décret du 31 mai 1972
Musée d'Orsay <i>dont Musée Hébert</i>	décret du 26 décembre 2003	Théâtre national de l'Opéra Comique	décret du 20 novembre 2004
Musée du Louvre <i>dont Musée Delacroix</i>	décret du 22 décembre 1992 rattaché au Louvre depuis 2004	Théâtre national de Strasbourg	décret du 31 mai 1972

Source : Direction générale des patrimoines et établissements publics/DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Sources des données

Plusieurs sources de données ont été exploitées pour comparer la fréquentation des établissements publics :

- les statistiques administratives produites par la Réunion des musées nationaux pour les années les plus anciennes ;
- l'enquête « Muséostat » relative aux musées de France réalisée annuellement, depuis 2004, par la direction de la politique des publics de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, source privilégiée pour les entrées des musées ;
- les rapports publiés par les établissements publics disponibles en ligne ;
- les statistiques des théâtres nationaux rassemblées par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication ;
- l'Opéra national de Paris, l'Opéra Comique, l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, le Centre d'art et de culture Georges-Pompidou, Universcience, le Comité départemental du tourisme du Loir-et-Cher.

RÉSUMÉ

Une trentaine d'établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication ont pour vocation d'accueillir du public : 2 bibliothèques, 13 établissements à caractère patrimonial (musées et monuments), 6 établissements de spectacle (théâtres et opéras) et 5 établissements à caractère polyvalent (auditorium et musée de la musique pour la Cité de la musique par exemple). La présente étude fait le point sur la fréquentation de ces établissements. En 2009, la fréquentation totale (payante et gratuite) de ces établissements s'élève à 34 millions d'entrées. Les musées et monuments sont les plus attractifs auprès du public, en particulier les plus importants en termes de notoriété nationale et internationale, qui participent de l'attrait touristique de la capitale française. D'une façon générale, le nombre d'entrées tend à augmenter, une hausse qui accompagne souvent une diversification des activités proposées et des dispositifs mis en œuvre pour favoriser l'accès au plus grand nombre.

ABSTRACT

Some 30 public institutions under the authority of the Ministry of Culture and Communication are open to the public: 2 libraries, 13 heritage institutions (museums and other buildings and monuments), 6 live entertainment venues (theatres and opera houses) and 5 multipurpose institutions (auditoria and the Musée de la Musique for example). This study examines attendance at these institutions. In 2009, total visitor numbers (covering both free and charged entry) to these institutions totalled 34 million admissions. Museums and other buildings and monuments attract the greatest visitor numbers, in particular those with the greatest national and international renown, which form part of the capital's tourist attractions. Overall, admission numbers are on the increase, an upturn which often accompanies the diversification of available activities and schemes to improve access to the widest possible public.

Tous les documents publiés par le DEPS sont téléchargeables sur <http://www.culture.gouv.fr/deps>

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ces documents, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique. Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse contact.deps@culture.gouv.fr